



Thervay



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

Présents : Mme CHERREY Corinne, MAHAMDI Marilyne MM. BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul , ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : M. CRETIN Christian.

Le compte rendu du 23/09/2022 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements effectués depuis le 23/09/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Signalisation routière	SIGNAUX GIROD	613,34 €
Panneaux affichage Élections	SEDI	2128,96 €
Dispositif anti-pigeons Mairie	ESTIVALET Services	4987,20 €
Réparation chaudière Mairie	THILY Rémy	766,10 €

Devis signés depuis le 23/09/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Arbre centenaire Mme Irène MARTIN	Pépinières MARNAY	182,47 €

INTERVENTION DE M. Fabien MOINE

M. le Maire précise qu'une offre d'achat a été faite par M. Fabien MOINE, éditeur à Thervay, pour le local de l'épicerie et laisse M. MOINE prendre la parole pour exposer son projet.

M. MOINE précise qu'il est à la recherche d'un lieu de stockage mais que les dimensions du bâtiment lui permettrait de créer un lieu de rencontre pour les habitants (atelier ludique, espace lecture,...) et cet espace serait géré par une association.

Le débat s'instaure sur le projet exposé.

SITUATION CONCERNANT LES CHATS ERRANTS

M. le Maire donne la parole à M. Bruno BERTOLI qui expose que les chats errants pullulent à certains endroits de la Rue de Malans et qui sollicite le conseil municipal pour que la stérilisation de toutes les chattes présentes dans le secteur soit prise en charge par la Commune.

Les services de la SPA seront contactés pour connaître le processus. Toutefois, il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental. Pour information, les infractions aux dispositions à ce règlement sont punies d'une amende correspondant aux contraventions de Police de 3ème classe soit d'un montant de 450€.

Syndicat des Eaux :

- les dernières analyses d'eau montrent une eau dans les normes, preuve que le filtre à charbon fonctionne bien.
- rappel du montant très élevé des impayés au niveau des différentes communes gérées par le Syndicat des eaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA-NORD (CCJN)

PLUi : Une conférence des Maires s'est tenue le 18 octobre, une réunion publique est prévue le 30/11/22.

Pour rappel, un cahier est mis à votre disposition en mairie pour toutes doléances sur le PLUi. Les éléments inscrits dans ce cahier seront analysés dans le cadre de l'enquête publique (printemps 2023).

CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées): Le conseil communautaire a approuvé la méthode dérogatoire de calcul des attributions de compensation pour 2020 et 2021.

Le conseil municipal approuve cette décision (à l'unanimité)

RAPPORT CLECT SUR EXERCICE 2022

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour l'exercice 2022 est présenté au conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCJN

Le maire précise que le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la CCJN, décision qui acte la restitution de la compétence supplémentaire concernant le parc intercommunal de Gendrey et l'inscription dans les compétences obligatoire de « Assainissement des eaux usées ».

Le conseil décide d'approuver les statuts modifiés (à l'unanimité).

ASSAINISSEMENT : la facturation faite par SOGEDO (quelques erreurs à noter)

FORET

Vente de bois : l'offre faite par l'Entreprise JACQUOT à 6,80 euros HT le stère de bois de chauffage et à 9,50 euros HT la tonne de bois énergie est acceptée à l'unanimité.

Travaux en forêt : le devis établi par l'ONF pour des travaux sur les parcelles 22r, 23r, 24r et 10 r s'élève à 1755,01 euros hors taxes et est accepté à l'unanimité.

Affouage : le prix de l'affouage est fixé à 5 euros le stère (8 voix pour et 1 abstention). Les portions sont estimées à 20 stères.

Plaques de parcelles forestières : Des devis vont être demandés pour la confection de plaques de parcelles. La pose de ces plaques pourrait être réalisée par les chasseurs (à confirmer).

SALLE DES FÊTES

Le changement du lave-vaisselle et l'achat d'un percolateur sont à prévoir dans le budget 2023.

ÉPICERIE

Une agence immobilière a établi une estimation et doit venir la présenter au conseil municipal le 2 novembre à 18h30.

DOSSIER « CŒUR DE VILLAGE »

Une réunion est programmée le 28 octobre 2022 avec les représentants du SIDEC et Mme Françoise VICHARD pour étudier l'aménagement de l'atelier communal dans le bâtiment de la rue de Dijon, la réalisation d'études pour la réhabilitation du 1^{er} étage de la mairie et la réfection de la toiture de l'ensemble église et cure.

REPAS DES AINES DU 10 DÉCEMBRE 2022

La SARL CHARMOILLE a été choisie par la commission. L'animation a été retenue aussi.

PLANTATION DE L'ARBRE DU CENTENAIRE DE Mme Irène MARTIN

Rendez-vous est donné le samedi 26 novembre 2022 en début d'après-midi.

11 NOVEMBRE

La cérémonie commencera à 11 h 30 (rendez-vous à 11h15) et sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle du Conseil Municipal.

FÊTE DU VILLAGE

Le Comité des Fêtes a prévu une animation le samedi 12 novembre avec balades à dos d'ânes, dans l'après-midi, spectacle et lâcher de lanternes en soirée et repas dansant.

INSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOEL

Programmée le samedi 03 décembre 2022

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'opération n'a pas pu être réalisée en octobre comme prévu du fait de l'absence d'horloges astronomiques sur plusieurs points. Le SIDEC doit procéder à l'installation de ces équipements.

POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Des entretiens d'embauche auront lieu début le vendredi 4 novembre (4 candidates).

DEVIS SALLE D'EAU (Marronniers) et CIMETIÈRE

Les devis sont toujours en attente, ces points seront réinscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

Prochaine réunion de conseil programmée le 02 décembre 2022.

Séance levée à 22 h 50.